

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD132-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	68
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 novembre 2019

**LE 28 novembre 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : CARREFOUR DE LA FORMATION DE BOULAZAC ISLE MANOIRE : ANNULATION DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

**PRESENTS :**

Mmes GONTHIER, SALINIER, KERGOAT, BELOMBO, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BONNET, MOTTIER, COUNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, CIPPIERRE, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, GUILLEMET, VIROL, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

**ABSENTS :**

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, DE PISHOF, CONTIE, FAURE, DATRIER, LEON, RAT, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, LARRE, BREAU, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, BELLEBNA, FRADON, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, TENAILLON, MALLET, TALLET, MATHIEU, RAUZET, REYNET, GRELLETY, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU.

M.ROUSSARIE	Pouvoir à	M.MARTINEAU	M.AUDI	Pouvoir à	M.AUZOU
Mme CONTIE	Pouvoir à	Mme ROUFFINEAU	M.TENAILLON	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
Mme LEON	Pouvoir à	Mme MAYAUD	Mme RAT	Pouvoir à	M.MOSSION
M. RAUZET	Pouvoir à	M.VIROL	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
M.MATHIEU	Pouvoir à	M.LACOSTE	Mme FAURE	Pouvoir à	M.COUNIL
M.BUISSON	Pouvoir à	Mme CHABREYROU			
M.GIRAUDEL	Pouvoir à	M.BARBANCEY			
Mme ROUX	Pouvoir à	M.PROTANO			

**OBJET : CARREFOUR DE LA FORMATION DE BOULAZAC ISLE MANOIRE : ANNULATION DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** par délibération du 29 octobre 2015, le Grand Périgueux a acquis des terrains sur la commune de Boulazac Isle Manoire dans l'optique d'y réaliser le nouvel accès au Campus de la Formation, mais aussi d'y développer un projet nommé « Carrefour de la Formation ».

**Que** ce projet avait pour objectif l'accueil de plusieurs organismes de formations.

**Qu'un** concours de maîtrise d'œuvre a été lancé dans l'optique de la réalisation de ce projet. Le lauréat a été désigné en novembre 2018.

**Que** cependant, la poursuite de l'opération a été conditionnée à l'engagement des futurs locataires sur la signature d'un bail.

**Considérant qu'à** ce jour, plusieurs potentiels locataires dont le CFAI se sont désistés et n'ont pas donné suite aux engagements de principe initiaux.

**Que** ces désistements remettent en cause l'équilibre financier de l'opération.

**Qu'aussi,** le projet tel qu'il a été conçu ne pourra être réalisé en l'état, et il convient de l'orienter vers une mixité d'usage (formation et logement par exemple).

**Qu'il** pourrait être envisagé que ce projet soit porté par un prestataire privé, dans le cadre d'une cession de la parcelle à un organisme de logement social.

**Qu'aussi,** afin de pouvoir travailler sur ce nouveau projet, il convient de mettre fin à la procédure de concours initiale et de le déclarer sans suite.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Déclare le concours lancé pour la construction du carrefour de la formation sans suite, pour les motifs d'intérêt généraux évoqués ci-avant et autorise le Président à en informer le lauréat.
- Autorise le Président à signer les documents afférents à cette décision et à verser les indemnités dues à ce titre.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	12 DEC. 2019	Pour extrait conforme	12 DEC. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	12 DEC. 2019	Périgueux, le	12 DEC. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU